



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-37) RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA SOCIETE ACTION
DEVELOPPEMENT LOISIR - ESPACE RECREA (SAS), DELEGATAIRE DE
LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
COMPLEXE AQUATIQUE "DOME DE VINCENNES"

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12665H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et L1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L3131-5 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DE-22-06-1-49 en date du 29 juin 2022 approuvant le contrat de concession pour l'exploitation du complexe aquatique « Dôme de Vincennes » ;

Vu le rapport présenté par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS), titulaire de la concession de service public pour l'exploitation du complexe aquatique « Dôme de Vincennes », pour l'année 2023 ;

Considérant que le titulaire d'un contrat de concession doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services afin de permettre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Après examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 3 décembre 2024 ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 12 décembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE: Prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la concession de service public pour l'exploitation du complexe aquatique « Dôme de Vincennes », transmis par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS) pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé